Compte-rendus

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont validés au conseil suivant avant d'être mis en ligne sur le site.

COMPTE-RENDUS DE 2024

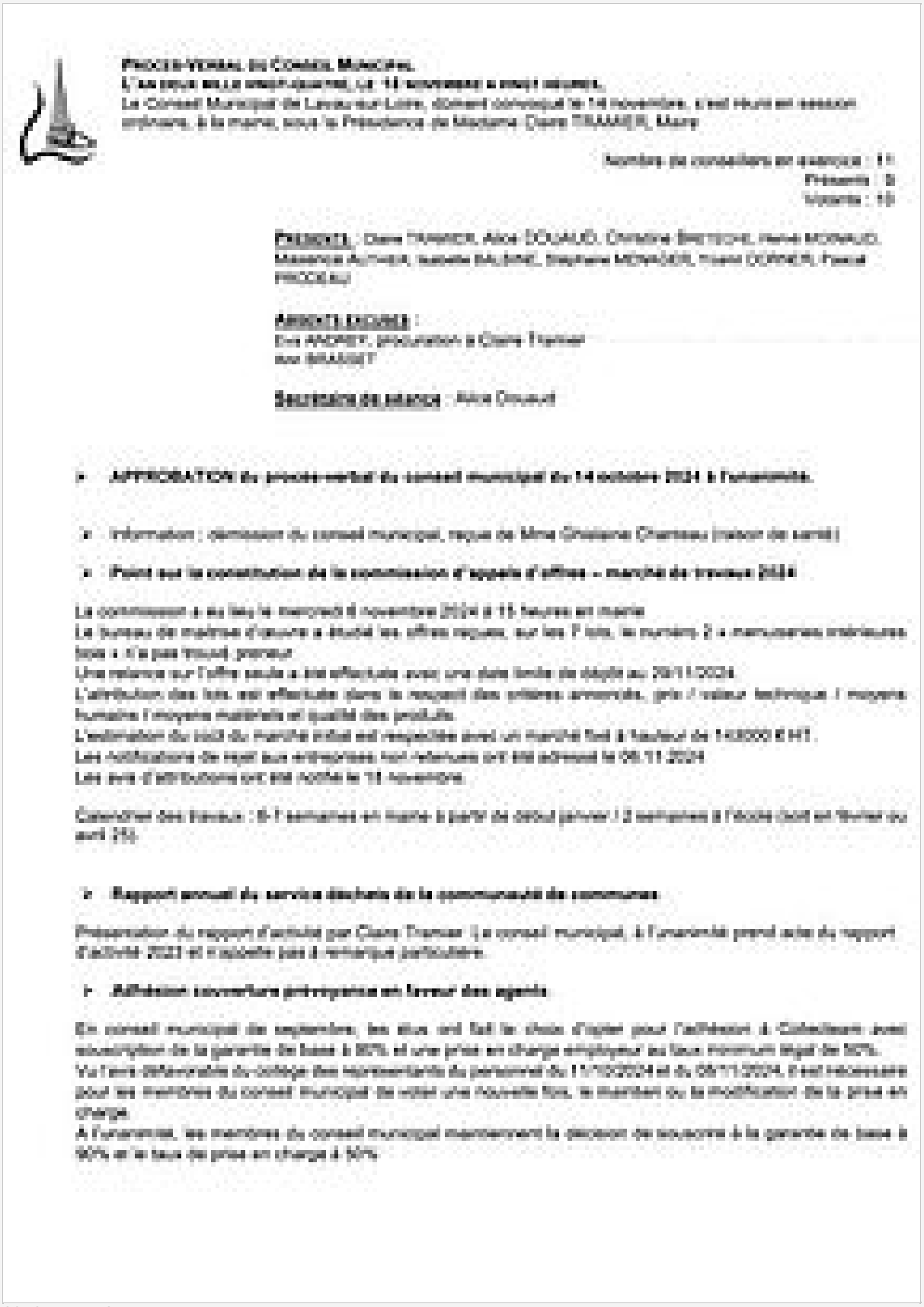

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
L'an deux mil vingt-quatre, le 18 novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 14 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

PRESENTS : Claire TRAMIER, Alice DOUAUD, Christine BRETECHE, Hervé MORAUD, Maxence AUTHIER, Isabelle BALBINE, Stéphane MENAGER, Hervé CORNIER, Pascal PROCEAU

ABSENTS EXCUSES :
Eric ANDRIEY, procuration à Claire Tramier
Axel BRASSET

Secrétaire de séance : Alice Douaud

- APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2024 à l'unanimité.

- Information : démission du conseil municipal, reçue de Mme Ghislaine Chanteau (raison de santé)

- Point sur la constitution de la commission d'appels d'offres – marché de travaux 2024

La commission a eu lieu le mercredi 6 novembre 2024 à 15 heures en mairie
Le bureau de maîtrise d'œuvre a étudié les offres reçues, sur les 7 lots, le numéro 2 « menuiseries intérieures bois » n'a pas trouvé preneur.
Une relance sur l'offre seule a été effectuée avec une date limite de dépôt au 29/11/2024.
L'attribution des lots est effectuée dans le respect des critères annoncés, prix / valeur technique / moyens humains / moyens matériels et qualité des produits.
L'estimation du coût du marché initial est respectée avec un marché fixé à hauteur de 143000 € HT.
Les notifications de rejet aux entreprises non retenues ont été adressé le 06.11.2024
Les avis d'attributions ont été notifié le 18 novembre.

Calendrier des travaux : 6-7 semaines en mairie à partir de début janvier / 2 semaines à l'école (soit en février ou avril 25).

- Rapport annuel du service déchets de la communauté de communes

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramier. Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'apporte pas à remarque particulière.

- Adhésion couverture prévoyance en faveur des agents

En conseil municipal de septembre, les élus ont fait le choix d'opter pour l'adhésion à Collectisam avec souscription de la garantie de base à 80% et une prise en charge employeur au taux minimum légal de 50%.
Vu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel du 11/10/2024 et du 06/11/2024, il est nécessaire pour les membres du conseil municipal de voter une nouvelle fois, le maintien ou la modification de la prise en charge.
A l'unanimité, les membres du conseil municipal maintiennent la décision de souscrire à la garantie de base à 80% et le taux de prise en charge à 50%

CONSEIL MUNICIPAL

18 Novembre 2024

PDF - 100,9 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

14 octobre 2024

PDF - 154,6 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2024

PDF - 115,7 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2024

PDF - 97,5 Ko

Télécharger

Procès-Verbal du Conseil Municipal
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 10 JUIN à VINGT HEURES.
Le Conseil Municipal de Lavau sur Loire, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRANIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

Présents : Claire TRANIER, Hervé MORAUD, Isabelle BALBINE, Stéphane MENAGER, Florent CORNIER, Eva ANDRIEU, Pascal PROCEAU, Ann BRASSET, Séverine AUTHIER

Pouvoirs donnés :
Christelle CHANTEAU, procuration à Stéphane MENAGER
Christine BRETECHE, procuration à Claire TRANIER
Alice DOUAUD, procuration à Isabelle BALBINE

Secrétaire de séance : Ann BRASSET

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2024 à l'unanimité.**

- **Participation financière à l'inauguration du Trou Bleu et de Rohars**

Les aménagements réalisés par le Conservatoire du Littoral en faveur de l'accueil du public sur les communes de Lavau sur Loire et Boulay (Rohars et Trou Bleu) seront inaugurés prochainement. La mairie de Boulay prend en charge l'organisation pratique de l'inauguration et sollicite la participation financière à hauteur de 50% de la commune de Lavau sur Loire (refacturation).
Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

- **Instauration du remboursement aux élus des frais de garde**

Vu la loi n°2021-1461 du 27 décembre 2021 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2023-844 du 30 juillet 2023 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le CGCT

Vu le code Général des Collectivités Locales, notamment son article L 2123-18-2

Madame le Maire présente le dispositif qui pourrait bénéficier aux élus de la commune qui en font la demande, pour la participation aux séances plénières du conseil ou commissions (hors CCID), sur présentation des pièces justificatives réglementaires.

Les membres du conseil municipal sont favorables à cette instauration sauf deux abstentions.

- **Local épicerie associative**

Dans le cadre de l'installation de l'épicerie associative dans la salle attenante à la salle des jeux sous, place de l'église, une convention d'occupation de 5 ans sera signée avec les membres. La municipalité prendra en charge financière le coût d'usage (électricité, eau, accès internet). L'association devra fournir une attestation d'assurance et un bilan d'activité sera à fournir chaque année.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette convention et notamment à signer toute pièce en la matière.

Questions diverses

La mairie a reçu une demande de subvention de la part de l'association Fanfoire, concernant l'organisation du festivités en septembre. Considérant le soutien apporté à la manifestation (accès et consommation électricité, eau), il n'y aura pas de subvention d'accordée.

Fin de séance à 21h30.

CONSEIL MUNICIPAL

10 juin 2024

PDF - 58,7 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

15 mai 2024

PDF - 260,5 Ko

Télécharger

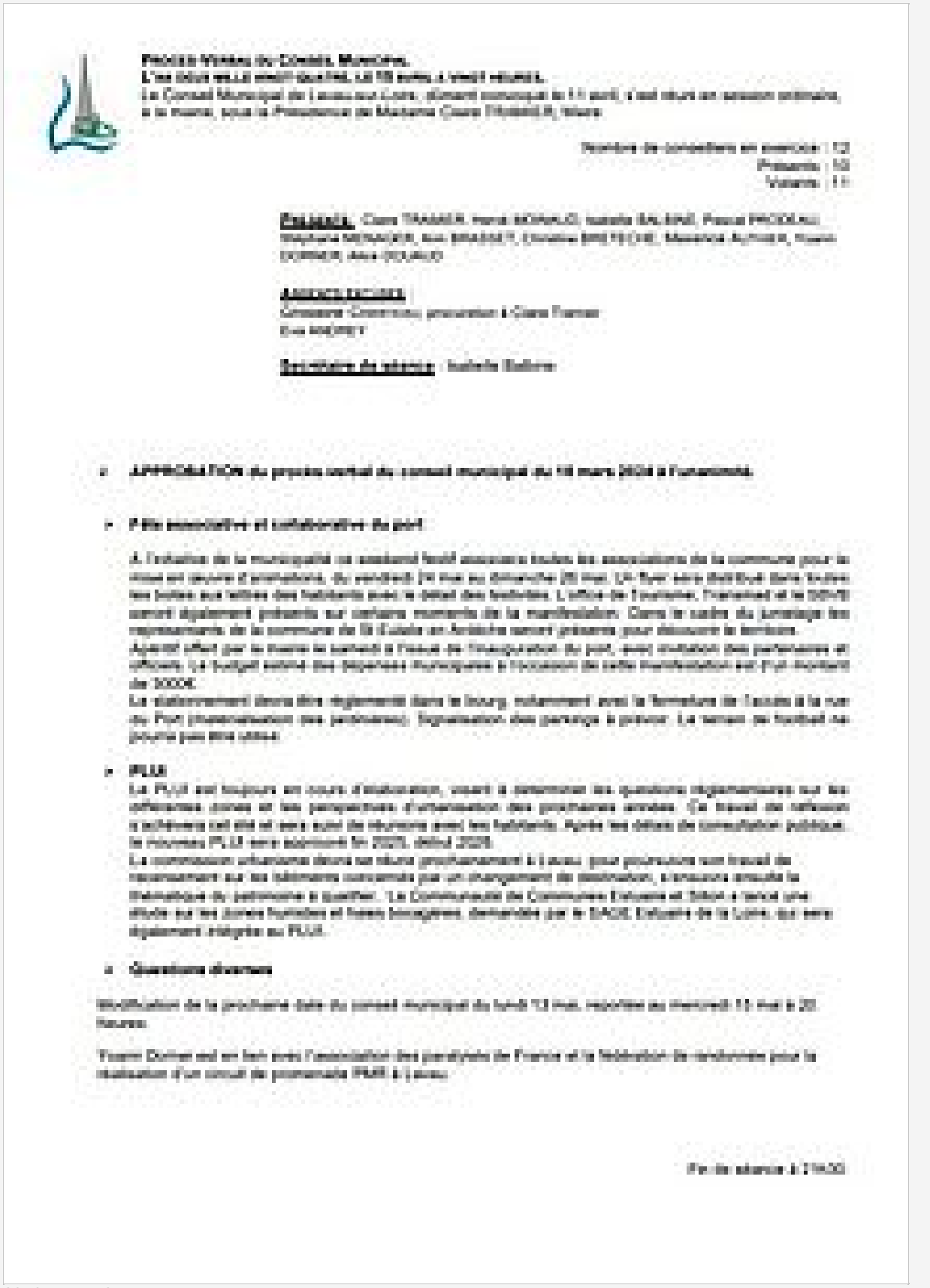

CONSEIL MUNICIPAL

15 avril 2024

PDF - 110,8 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

18 mars 2024

PDF - 598,5 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

19 février 2024

PDF - 41,2 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

22 janvier 2024

PDF - 57,3 Ko

Télécharger

COMPTE-RENDUS DE 2023

CONSEIL MUNICIPAL

11 décembre 2023

PDF - 790,7 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

13 novembre 2023

PDF - 169,4 Ko

Télécharger

CONSEIL MUNICIPAL

16 octobre 2023

PDF - 184,5 Ko

Télécharger

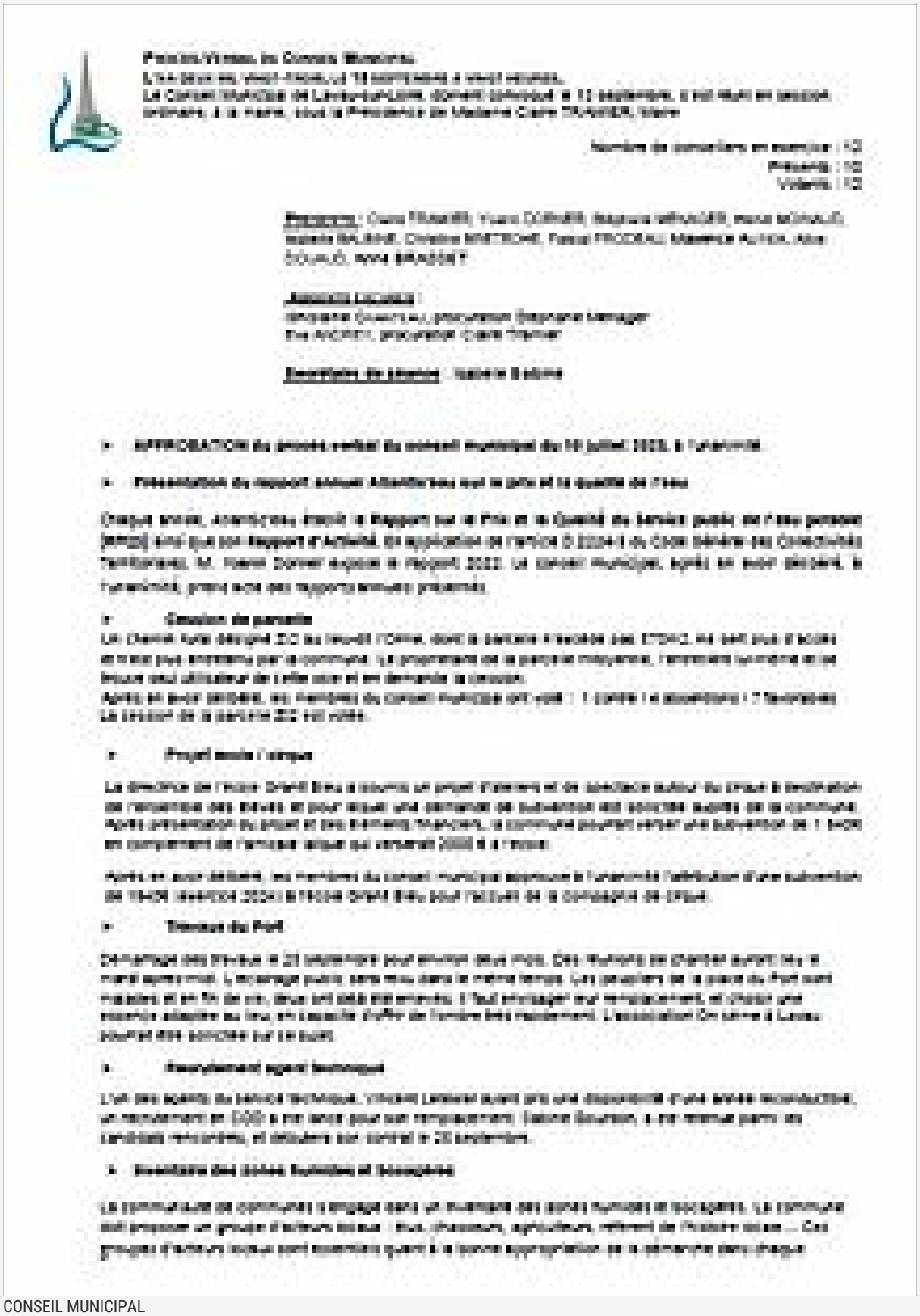

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2023

PDF - 215,8 Ko

Télécharger

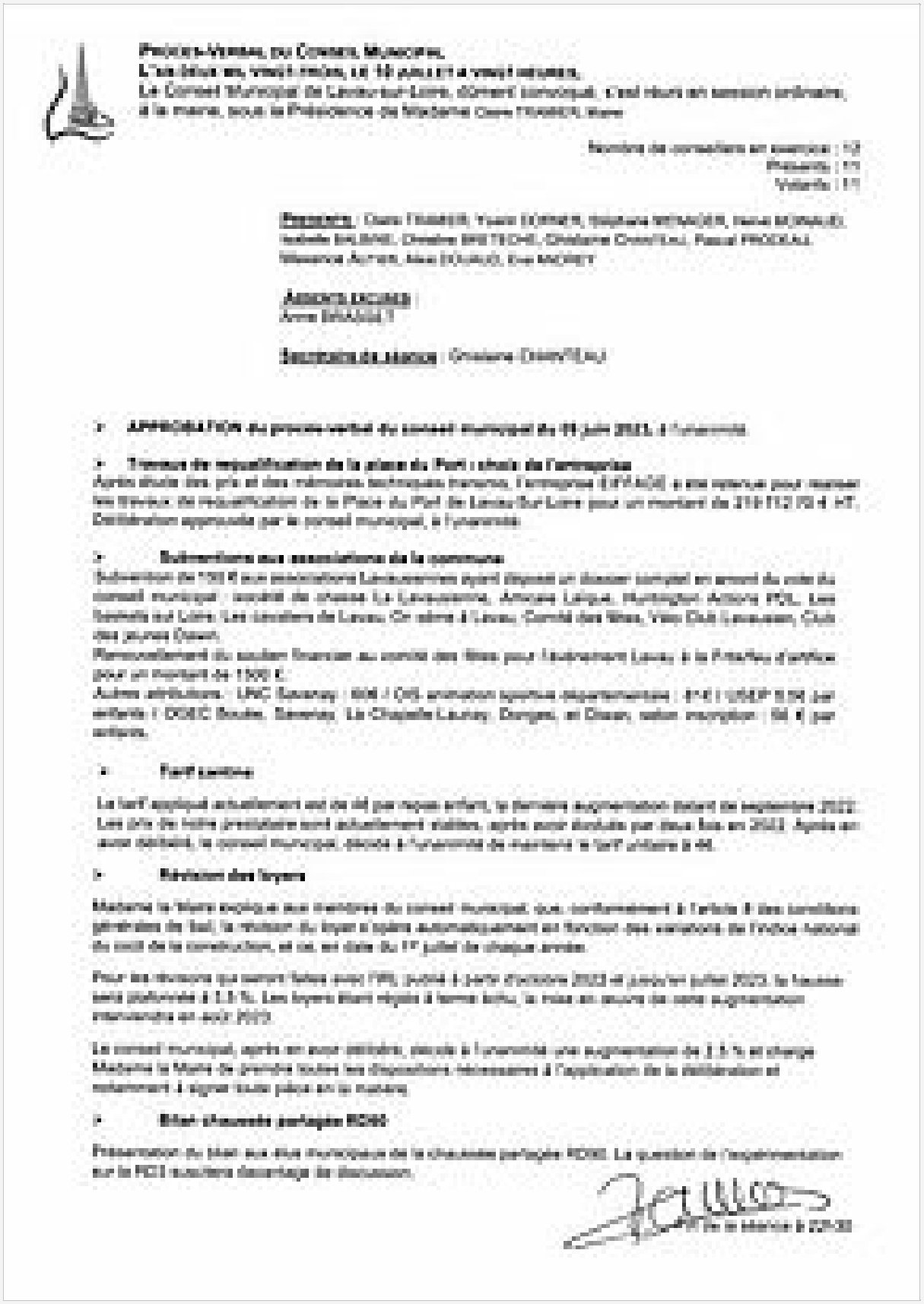

CONSEIL MUNICIPAL

10 juillet 2023

PDF - 59,2 Ko

Télécharger

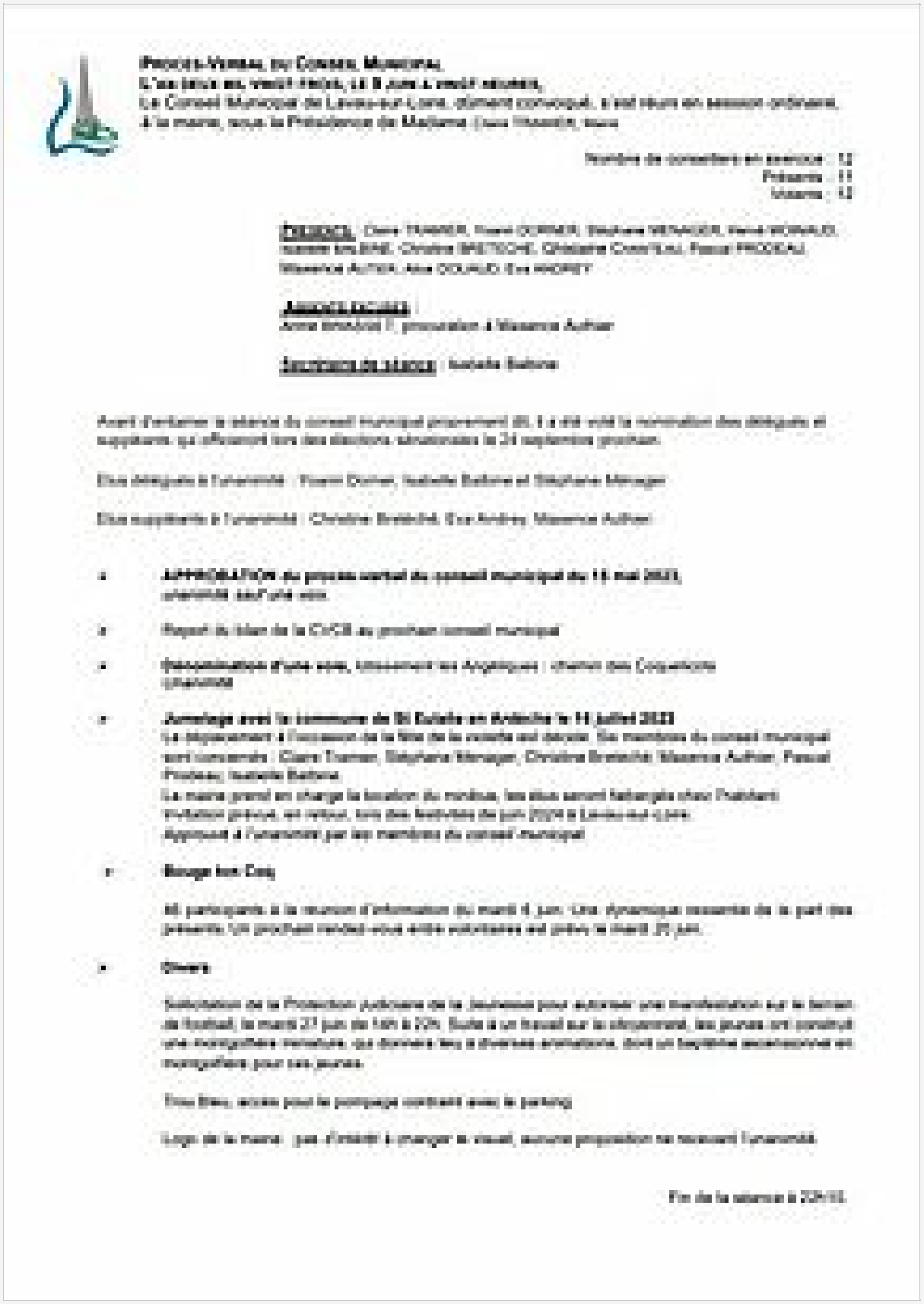

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

PRESENTS : Claire TURNER, Yoann DORNER, Stéphane MENAGER, Hervé ROBAUD, Isabelle BALBINE, Christine BRETECHE, Ghislaine CHAUVEAU, Pascal PRODEAU, Maxence AUTIER, Anne DOUAUD, Eva ANDREY

ABSENTS EXCUSES :
Anne BRABANT a donné procuration à Maxence Autier

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle Balbine

Avant d'entamer la séance du conseil municipal proprement dit, il a été voté la nomination des délégués et suppléants qui officieront lors des élections sénatoriales le 24 septembre prochain.

Elus délégués à l'unanimité : Yoann Dorner, Isabelle Balbine et Stéphane Ménager

Elus suppléants à l'unanimité : Christine Bretéché, Eva Andrey, Maxence Autier

- **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023**
  unanimité, sauf une voix

- Report du plan de la CVCB au prochain conseil municipal

- **Dénomination d'une voie**, lotissement les Angéliques : chemin des Coquelicots
  unanimité

- **Jumelage avec la commune de St Eulalie en Ardèche le 14 juillet 2023**
  Le déplacement à l'occasion de la fête de la victoire est décidé. Six membres du conseil municipal sont concernés : Claire Turner, Stéphane Ménager, Christine Bretéché, Maxence Autier, Pascal Prodeau, Isabelle Balbine.
  La mairie prend en charge la location du minibus, les élus seront hébergés chez l'habitant. Invitation prévue, en retour, lors des festivités de juin 2024 à Lavau-sur-Loire.
  Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal

- **Bouge ton Coq**

  46 participants à la réunion d'information du mardi 6 juin. Une dynamique ressentie de la part des présents. Un prochain rendez-vous entre volontaires est prévu le mardi 20 juin.

- **Divers**

  Sollicitation de la Protection judiciaire de la Jeunesse pour autoriser une manifestation sur le terrain de football, le mardi 27 juin de 14h à 22h. Suite à un travail sur la citoyenneté, les jeunes ont construit une mangofflère miniature, qui donnera lieu à diverses animations, dont un baptême accompagné en mangofflère pour les jeunes.

  Trou Bleu, accès pour le pompage combiné avec le parking

  Logo de la mairie : pas d'intérêt à changer le visuel, aucune proposition ne recueillant l'unanimité.

  Fin de la séance à 23h10.

CONSEIL MUNICIPAL

9 Juin 2023

PDF - 136,0 Ko

Télécharger

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAINEL Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Présents : Claire TRAINEL, Yvann DORNIER, Stéphane MENAGER, Hervé MOREAU, Isabelle BALBINE, Christine BRETECHE, Christiane CHANTEAU, Anne BRASSET, Pascal PRIDEAU, Maxence AUTIER

Absents excusés :
Anne DOUARD, procuration à Claire TRAINEL
Eva ANDRE, procuration à Isabelle BALBINE

Secrétaire de séance : Anne Brasset

- **APPROBATION du procès verbal du conseil municipal du lundi 17 avril 2023 : une abstention.**
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), l'adoption du plan d'aménagement et de développement durable doit être précédé d'un débat au sein de toutes les communes de l'intercommunalité.

Madame le Maire a présenté les orientations et le contenu du PADD. Les échanges ont porté sur la clarification et l'explication de certains termes et notions. Les orientations ont été validées et approuvées par les conseillers municipaux. Quelques remarques précises ont été formulées :

- Terme « transformation » jugé trop fort dans le titre de la page 16.
- Accord sur les objectifs de développement économique permettant à la CCES d'être acteur de son développement et de préserver des terres agricoles.
- Remarque sur le chapitre « mobilité » qui doit bien sûr être présent dans le PADD mais sur lequel les leviers et outils du PLUi ne permettent pas forcément d'ajustement pour répondre concrètement à tous les enjeux (exemple amélioration des transports en commun qui ne dépend pas de la CCES).
- Une attention particulière a été portée sur les questions autour de la ressource en eau et de sa préservation.
- Une question a été formulée sur la disparition du terme « trame verte ». Il est fait mention de la « trame bleue » page 35 mais pas de la « trame verte ».
- Accord sur la catégorisation des communes avec une interrogation sur la réalité concrète des pourcentages de production de logement qui pourraient être affectés (cf. PLUi).
- Echanges autour du développement des activités en campagne : quels outils permettent la régulation et/ou le contrôle ? comment intensifier des activités en lien(s) au domicile des professionnels ?
- Le schéma-bilan page 49 est apparu un peu discret et réducteur par rapport à la complexité de la thématique.

Globalement, les élus sont en accord avec le projet de PADD proposé.

- **Vote d'une décision modificative au budget primitif principal 2023**

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2023 et notamment la suppression du chapitre des dépenses imprévues ;

Considérant la nécessité d'approvisionner le compte 204181 affecté aux dépenses liées au SYDELA et le compte 10226 pour le remboursement de la Taxe d'Aménagement ;

PROPOSE CE QUI SUIT :

Article 1 : Effectuer les virement des crédits tels que présentés ci-après :

	Diminution	Augmentation
D20 : Dépenses imprévues	5 000,00	
Réduction des crédits ouverts	5 000,00	
Nouveau montant au D20	0	
D2041 : Biens immobiliers, matériel		5 000,00
Augmentation des crédits ouverts		5 000,00
Nouveau montant au 204181		5 000,00
10226 : Taxe d'aménagement (versée à)		0
Augmentation des crédits ouverts		174,00
Nouveau montant au 10226		174,00

CONSEIL MUNICIPAL

15 Mai 2023

PDF - 159,9 Ko

Télécharger

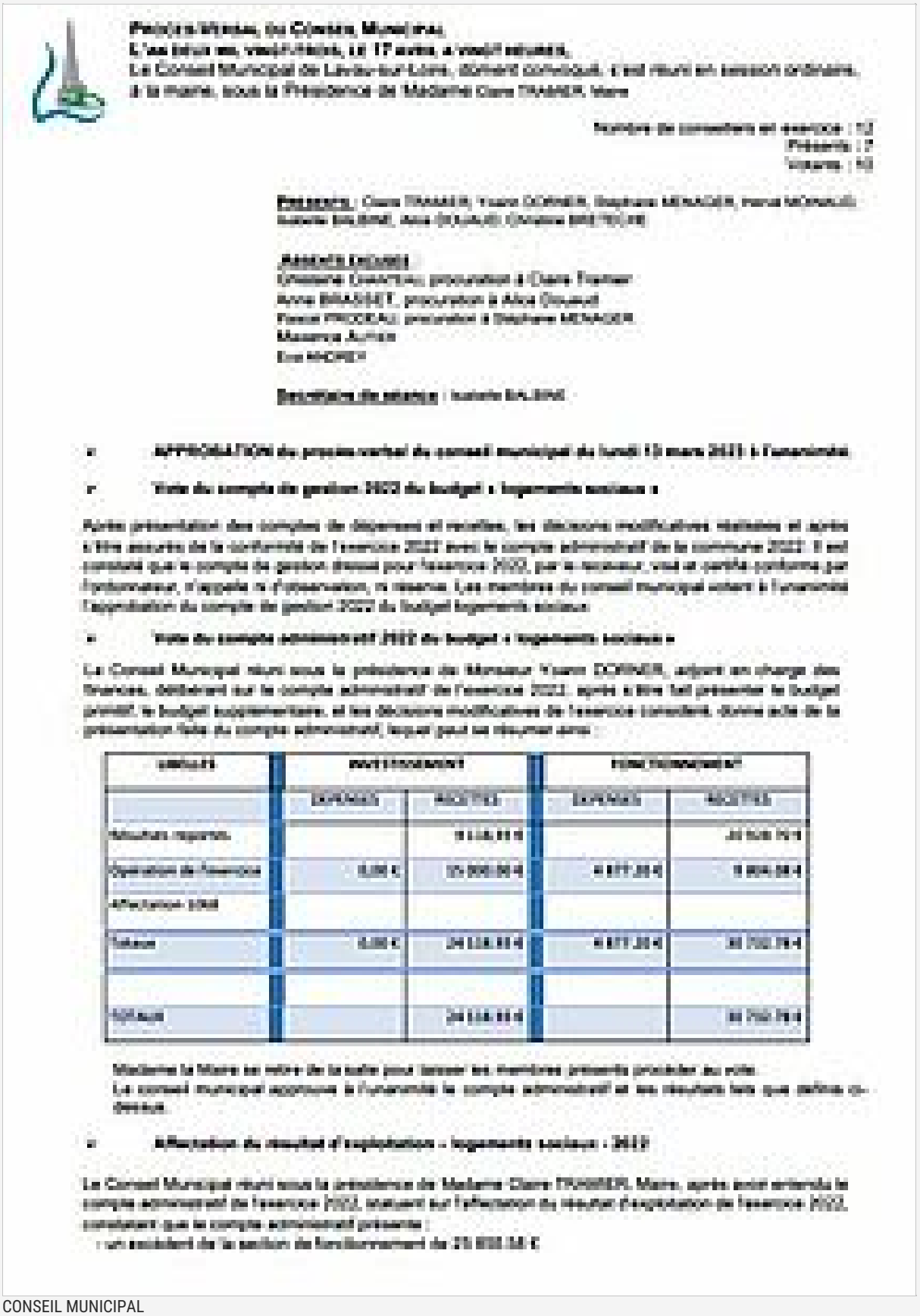

CONSEIL MUNICIPAL

17 avril 2023

PDF - 222,8 Ko

Télécharger

Compte-rendus 2023

Compte-rendus 2022

Comptes-rendus 2021

Comptes-rendus 2020